

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 20 MAI 2017**

L'an deux mille dix sept, le 20 mai, à 14 h 00, à Perpignan, Hôtel du département, Hall d'honneur Guy Male, 24 quai SADI CARNOT, 66000.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire (AGO), sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 16 mars 2017.

L'assemblée générale est ouverte par Nicolas Noguier, Président de l'Association.

Elle débute à 14 h 30.

Nicolas NOGUIER remercie Jean Claude Plas, délégué Pyrénées Orientales, pour son accueil ainsi que pour l'organisation de cette assemblée générale.

Norah Brochu Memran est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 199 membres sur les 5 010 convoqués à l'AGO sont présents ou représentés.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée générale :

- une copie de la lettre adressée à chaque membre ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés ;
- le rapport de gestion sur la situation morale et financière de l'association établi par le conseil d'administration ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Prise de parole de Mme Calabrese VP du conseil départemental, qui souligne l'importance accordée par la ville de Perpignan à la lutte contre les différentes exclusions. Elle témoigne de son engagement et de son soutien envers l'association, ainsi que l'étroite relation entre la ville

et la délégation de Perpignan. Elle souhaite aussi remercier les bénévoles pour leur dévouement et leurs actions.

Prise de parole de M. le Député des Pyrénées Orientale, M. Ciré. Médecin généraliste pendant 40 ans, il a été dans le cœur des problèmes de discriminations. Il souhaite que l'éducation vienne apaiser ces problèmes de différence, pour qu'un jour nous n'ayons plus besoin des lois pour être intégrés.

L'assemblée générale les remercie de leur présence.

Nicolas NOGUIER présente le bureau et les administrateurs présents, il remercie les adhérents, les bénévoles, les salariés, les administrateurs, les membres du bureau pour leurs investissements, ainsi que les jeunes accompagnés qui sont la raison d'être de l'association.

Jean Christophe Plas prend la parole. Il souhaite la bienvenue à tout le monde, et remercie la présence du conseil d'administration et le choix de Perpignan pour l'établissement de cette AG.

Vidéo présentant les locaux de la délégation de Perpignan.

Prise de Parole de Serge Perrody, délégué régional d'Occitanie. Il remercie Nicolas Noguier et le Refuge pour leur réactivité face à l'homophobie Ordinaire des propos de Cyril Hanouna. Il souhaite aussi rappeler que ce qui se passe actuellement en Tchétchénie est horrible, et qu'il faut en parler. Il propose minute de silence.

Nicolas Noguier rappelle que l'AGO est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire
- Lecture et adoption du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier de l'association
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au conseil d'administration
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Vote du budget prévisionnel de l'exercice 2017.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du commerce et décision à cet égard.
- Résolution sur la fixation du montant de l'adhésion annuelle.
- Validation des délégations existantes.
- Election du Conseil D'administration
- Questions diverses.

### **Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire**

Après lecture par Norah Brochu Memran, l'assemblée générale décide d'adopter le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**Le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Lecture et adoption du rapport moral de l'association**

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport de gestion sur la situation morale de l'association présenté par Nicolas NOGUIER, président de l'association.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**Le rapport de gestion sur la situation morale de l'association est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Lecture et adoption du rapport d'activité de l'association**

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport d'activité de l'association présenté par Frédéric Gal, Directeur Général de l'association.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**Le rapport d'activité de l'association est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Jean Claude PLAS reprend la parole pour faire un Focus sur la délégation de Perpignan.

Pascal Petit prend la parole pour nous présenter les différents spots publicitaires 2017.

### **Lecture et adoption du rapport de gestion sur la situation financière de l'association**

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport de gestion sur la situation financière de l'association présenté par Cathy Brandwyk.

Le rapport précise qu'il y a un bémol sur les comptes venant d'une situation exceptionnelle dans la délégation des Hauts de France, où des dépenses ont été enregistrées sans avoir de factures afférentes. Après plusieurs tentatives, l'association a déposé une plainte à l'encontre de Monsieur Perez.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**Le rapport de gestion sur la situation financière de l'association est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du commerce et décision à cet égard**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture, par M. Nicolas Noguier du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du commerce et décision à cet égard est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Vidéo du Commissaire aux comptes.

### **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au conseil d'administration**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**Les comptes de l'exercice 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Affectation du résultat de l'exercice 2016**

L'assemblée générale décide l'affectation du résultat excédentaire d'un montant de 226 311€ l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante : report à nouveau.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**L'affectation du résultat 2016 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **Vote du budget prévisionnel de l'exercice 2016**

Frédéric GAL présente le Budget Prévisionnel 2017.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**Le budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Résolution sur la fixation du montant de l'adhésion annuelle**

Le montant de l'adhésion est fixé à 10 €. Il est proposé que le montant ne soit pas modifié.

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**La proposition de fixation du montant à hauteur de 10€ est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Validation des délégations existantes.**

Ajouts de 3 délégations à la date de l'AG : le Havre, la Guyane, l'Isère

**Nombre de votants : 199**

**POUR : 199**

**CONTRE : 0**

**Blancs, nuls : 0**

**Les délégations existantes sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés**

Vidéo de Montpellier, quand les jeunes se mettent dans la peau des encadrants et vice versa.

**Elections du Conseil d'Administration.**

24 adhérents se sont portés candidats au poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration. 12 membres du Conseil d'Administration précédent proposent de renouveler leur mandat.

Chaque Candidat présent, monte sur le pupitre pour se présenter et défendre sa candidature. Certains candidats non présents, ont envoyés leur candidature par vidéo. Pour les autres, leur profession de foi est lue par Monsieur Frédéric Gal et Mme Brochu Memran.

5 adhérents sont choisis pour être responsables du dépouillement :

Marie Claude Farcy, Denys Bernard, Ali Touré, Sabrina Akelou, Philippe Ferrer.

Pour cette élection, sont comptabilisés 199 votants. La majorité des suffrages est requise pour attribuer un siège du conseil d'administration. Dans notre cas, les sièges du conseil seront attribués uniquement aux candidats ayant reçus plus de 100 votes

Sur 199 votants, voici le résultat dans l'ordre du nombre de voix reçues

Sont élus au Conseil d'administration :

- 1) Cathy Brandwyk : 179 voix
- 2) Frédéric Gal : 179 voix
- 3) Nicolas Noguier : 179 voix
- 4) Véronique Lesage : 178 voix
- 5) Pascal Petit : 166 voix
- 6) Leslie Roncaglia : 158 voix
- 7) Sabrina Askelou : 139 Voix
- 8) Anna Ghione : 137 voix
- 9) Karim Abou El Seoud : 133 voix
- 10) Steven Kuzan : 125 voix
- 11) Marie Bénédicte Melton : 118 voix
- 12) Marie Claude Farcy : 115 voix
- 13) Norah Brochu Memran : 107 voix
- 14) Clare Hart : 103 voix

Ne sont pas élus :

- 15) Denys Bernard : 90 voix
- 16) Romain Meaudre : 85 voix
- 17) Régis Vidal : 84 voix
- 18) Romain Danel : 82 voix
- 19) Yann Edouard : 80 voix
- 20) Johan Cavirot : 64 voix
- 21) Gilles Roche : 49 voix
- 22) Franck Troin : 45 voix
- 23) Olivier Rouchon : 28 voix
- 24) Philippe Langlois : 17 voix

14 sièges sont donc attribués sur les 15 disponibles

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Nicolas NOGUIER clôture la séance à 18h50 après avoir remercié les membres présents, la délégation de Perpignan et en particulier Régis Vidal et Jean Christophe Plas pour l'organisation de cette assemblée générale.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.

Le président,



Nicolas NOGUIER

La secrétaire de séance,



Norah Brochu Memran